

COMPTE-RENDU DU CONSEIL RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021

Annexe de "La Vie Annaysienne"

RÉUNION DU 29 SEPTEMBRE 2021

Présents :

M. Yves TERLAT - Mme Angèle DUPAYAGE (arrivée à 17h50) - M. Pascal FROISSART - Mme Astrid BEAUCOURT - M. Marcel GAPENNE - Mme Chantal CHRISTMANN - M. Jean-Claude HOFFMANN - Mme Béatrice HONORE - Mme Martine DEMEYERE - M. Claude DRUELLE - Mme Sonia PRIEM - M. Dominique LABALETTE - M. Didier ROBIDET - Mme Adelaïde DELATTRE - M. Philippe THUMEREL - Mme Louissette TAILLEZ - M. Pascal CAMPEL - M. David KUSNIREK - Mme Arlette CORTES - M. Philippe SEWERYN - M. Bernard BIDAULT

Excusés :

M. Albert DANCOISNE (pouvoir à Yves TERLAT) - Mme Michèle MOREN (Pouvoir à Philippe THUMEREL) - M. Alexandre DERISBOURG (pouvoir à Pascal FROISSART) - Mme Arlette SOLTYS (pouvoir à Marcel GAPENNE) - M. Tony DEDOURGE (pouvoir à Astrid BEAUCOURT)

Absent :

Mme Sandrine DELPIERRE



Installation d'un conseiller municipal

Le Conseil Municipal accueille en son sein **M. BIDAULT**, du groupe **Rassemblement pour l'avenir**, suite aux démissions de M. BOURSIER puis de Mme OLIVIER.

Limitation de l'exonération de 2 ans sur la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

La réforme de la fiscalité locale directe mise en place par l'Etat a pour conséquence l'exonération de la TFPB de 2 ans. Celle-ci s'appliquera de droit à partir de 2022 pour tous les logements achevés dès 2021.

Afin de réduire l'impact sur les finances locales, le conseil décide, à la majorité, de **limiter l'exonération de la TFPB** en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversion de bâtiments ruraux en logements à **40% de la base imposable** pour tous les immeubles à usage d'habitation.

M. CAMPEL dénonce l'injustice pour ceux qui n'ont pas bénéficié de cette exonération jusqu'à aujourd'hui.

M. le Président rétorque que la solution choisie est celle qui se rapproche le plus de ce qui est appliqué sur la commune depuis 1982.

Votes pour : 20 Votes contre : 6

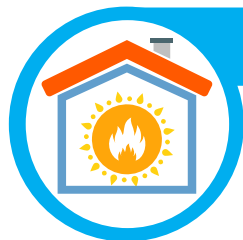


Délibération relative aux IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires)

Le conseil, à la demande de la Trésorerie, liste les différents cadres d'emploi qui peuvent se voir allouer des IHTS lors de la réalisation effective d'heures supplémentaires. **Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25h par agent à la demande du chef de service.** Suite au questionnaire de M. Campel, il est précisé que cela permettra, par exemple, de rémunérer les agents mobilisés pour les élections ou encore dans l'organisation de manifestations festives. Pour les dépassements du temps de travail, la récupération des heures sera priorisée.

Location de terrains communaux – Année 2021

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 juillet 2021 constatant pour 2021 l'indice national des fermages, le Conseil fixe, à l'unanimité, le **prix de location des parcelles cultivées à 1,26 € l'are et celui des parcelles bâties à 15,94 € l'are.**



Adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel, d'électricité de fournitures et de services associés (acte constitutif – version 2021)

L'assemblée approuve, à la majorité, l'acte constitutif du **groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et d'électricité, de fournitures et de services associés** coordonné par la Fédération Départementale de l'Energie du Pas de Calais et décide d'adhérer à ce groupement. Ce groupement, via des marchés publics, permet de bénéficier de tarifs plus attractifs mais aussi de service d'ingénierie, d'aides financières, etc.

En réponse à M. CAMPEL, M. le Président confirme que tous les bâtiments communaux sont concernés. M. DUFOUR précise qu'il s'agit d'une reconduction de convention. Les chiffres relatifs aux dépenses énergétiques seront fournis ainsi que la liste des adhérents. M. KUSNIREK demande le prix qui sera à payer si la commune souhaite sortir de ce groupement. Mr le Président l'informe que c'est écrit dans la convention présente dans le dossier fourni lors du conseil : il n'y a pas de prix à payer pour sortir avant échéance du groupement.

Votes pour : 20 Abstentions : 6

Socle numérique dans les écoles – demande de subvention

Le conseil autorise, à l'unanimité, la signature d'une convention de financement dans le cadre de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires de la commune pour un montant de **subvention de 36 020 €**. Cela permettra l'**achat de matériel informatique et l'installation d'une connexion internet performante.**



Versement du solde des subventions communales aux associations

L'assemblée valide, à l'unanimité (moins les votes de MM. THUMEREL, ROBIDET, SEWERYN, dirigeants associatifs), le **versement du solde de subvention aux associations** au titre de l'année 2021 comme suit : Football Club Annaysien - 6 000 €, Annay Disc Golf - 200 €, Ayama - 250 €, Boxing Club Annay - 375 €, Cyclo Club - 400 €, Ideal Pétanque - 150 € - Tarin des Aulnes - 125 €, Amicale des Communaux - 500 €, Souvenir français - 140 €, Jardins d'Annay - 200 €, Mémoire et Racines - 185 €, Compagnie de l'Artois - 375 €, Club de l'Amitié - 130 €, Comité socio-culturel - 125 €, Fnath - 100 €, Anciens combattants - 80 €, APE Curie - 100 €, Médailleurs du travail - 220 €, Harmonie - 2 000 €, Ecole de Musique - 4 000 €

M. CAMPEL questionne sur la FNATH. M. le Président lui confirme qu'il s'agit de la FNATH locale qui organise des permanences sur la commune et non de la Fédération Départementale.

M. KUSNIREK demande si l'association Brisons les Silences Osons a déjà eu une subvention. M. le Président lui confirme qu'elle a perçu une subvention de démarrage. Il rappelle à l'assemblée que les associations qui perçoivent une subvention municipale sont celles qui en ont fait la demande et qui ont transmis tous les documents nécessaires à l'appui de leur demande. M. KUSNIREK dit qu'il a lu dans la presse que l'association Brisons les Silences Osons a eu un local sur la commune de Vendin-le-Vieil. M. le Président lui répond qu'il l'a lu aussi. M. KUSNIREK demande pourquoi l'association n'a pas eu de logement sur la commune. M. FROISSART lui explique qu'une convention de mise à disposition d'un local pour accueillir dans l'urgence des victimes lui a été proposée mais qu'elle a refusé de signer cette convention.

Mouvement au compte 1068 du budget

L'assemblée valide, à l'unanimité des voix exprimées, l'**émission d'un mandat de 32 336.50 € et un mouvement de crédit pour le même montant**, ceci rectifiant l'imputation initiale des biens rétrocedés à la commune par Territoires 62 en 2015 dans le cadre de l'aménagement du quartier du Bois des Mottes.

Votes pour : 20 Abstentions : 6



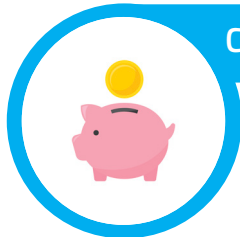
Dépenses à payer avant mandatement préalable



Afin d'améliorer la gestion comptable, l'assemblée autorise, à l'unanimité, **le comptable public à régler les dépenses ci-dessous sans ordonnancement préalable** : les dépenses payées par l'intermédiaire d'une régie d'avances, le remboursement d'emprunts, et les abonnements de consommations de carburant et que les péages autoroutiers, d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone et d'internet et les dépenses réglées par prélèvement bancaire.

M. LABALETTE questionne sur les dépenses payées par l'intermédiaire de régies d'avance. M. DUFOUR lui explique que chaque dépense ou recette constatées dans le cadre du fonctionnement de la régie fait l'objet d'un mandat de paiement de régularisation émis par la collectivité.

Constitution d'une provision pour dépréciation de créances



Le conseil décide, à l'unanimité, de **constituer une provision pour risque d'irrecouvrabilité d'un montant de 281 €** au compte 6817 du budget, ceci à la demande du trésorier public.

Cession de terrain communal rue du 11 Novembre



L'assemblée autorise, à l'unanimité, **la cession des terrains cadastrés AC1138 – AC775p – AC955 pour une superficie de 714 m² environ**, sous réserve d'arpentage, au tarif estimé par le Service de France Domaines, soit 49 980 € et précise que tous les frais inhérents seront supportés par les acquéreurs.

M. LABALETTE demande pourquoi ces terrains sont encombrés. M. le Président explique que ce sont d'anciennes parts de marais bâties et qu'il y a eu un accord entre la propriétaire du bâti, qui a quitté son logement pour que l'acquéreur le démolisse. Il rappelle que sur le garage, il y a eu, en son temps, un arrêté de péril.

M. CAMPEL demande à ce que les terrains communaux à vendre fassent l'objet d'une publication car des annaysiens pourraient être intéressés. M. le Président explique que la règle, tacite, certes, sur ces nombreuses parts de marais existantes, est de donner la priorité d'acquisition aux héritiers. Néanmoins, quand leur renonciation à l'acquisition est connue, la ville peut réfléchir à faire la promotion de ces terrains.

Décision modificative au budget



L'assemblée valide, à la majorité, les **ajustements par le biais de virements de crédits des articles budgétaires** (détail dans le procès-verbal du conseil disponible en mairie). Il apparaît notamment un ajustement de 34 000€ pour la mise en accessibilité de l'école Curie suite à l'augmentation des matières premières et des délais de livraisons, ainsi qu'une provision d'honoraires pour le cabinet d'avocat Green Law en charge du contentieux écologique de la gare d'eau. Les frais seront partagés entre les collectivités associées.

M. CAMPEL demande si ces sommes ont été présentées en avril lors du vote du budget primitif. Mme BEAUCOURT lui répond que non puisqu'il s'agit de modifications du budget primitif, des ajustements de lignes budgétaires.

Votes pour : 20 Votes contre : 6

Convention partenariale de gestion des ordures ménagères valant accord de retrocession future des espaces communs et bornes enterrées - Coron de l'Idéal



Le conseil valide, à l'unanimité, la **convention partenariale de gestion des ordures ménagères valant accord de rétrocession future des espaces communs et des bornes enterrées** entre la Communauté d'Agglomération, Maisons et Cités et la Ville dans le cadre du projet de nouveau quartier à «l'Idéal» (RD917/Rue Mattéi).

Classe nature – Indemnité aux enseignantes



L'assemblée décide d'allouer, à l'unanimité, une **indemnité aux enseignantes qui accompagnent leurs élèves en classe transplantée à la Petite Pierre** en ce moment, selon le tarif en vigueur.



Extinction de l'éclairage public la nuit

Après débat et suite aux résultats du sondage, le conseil municipal décide, à la majorité, que **l'éclairage public communal sera éteint la nuit sur la commune de minuit à quatre heures du matin**. Les secteurs des routes départementales ne sont pas concernés par cette mesure car le trafic peut y être dense. L'effort communal va continuer pour moderniser le parc d'éclairage public, afin qu'il soit moins énergivore. Pour rappel, depuis 2014, 223 500 € y ont été consacrés.

M. LABALETTE et M. KUSNIREK disent que quelque soit la décision, il y aura toujours des mécontents (en référence au sondage réalisé auprès des annaysiens). Le sentiment d'insécurité primera toujours. M. LABALETTE informe que, selon lui, tous les délits ne sont pas déclarés.

Il demande à ce que soit transmises les économies réelles de la collectivité pour le semestre passé. M. KUSNIREK dit que pour faire des économies, il ne faut pas construire de salle de sport. M. le Président et M. Dufour expliquent que l'étude des économies réalisées par la commune a été faite sur un trimestre et que l'extrapolation est possible pour mesurer les économies à venir. Ils précisent qu'il s'agit d'une économie de 2000€ par mois (en hiver) et que ce résultat est paru dans la Vie Annaysienne de l'été. Néanmoins, ils alertent également sur l'envol des tarifs de consommation et sur l'augmentation régulière des abonnements. M. le Président affirme que l'effort communal va continuer pour moderniser le parc d'éclairage public, afin qu'il soit moins énergivore.

Votes pour : 20 Vote contre : 1 Abstentions : 6

Action en faveur des anciens



Au vu des conditions sanitaires qui n'étaient pas réunies pour organiser le traditionnel banquet des aînés, il a été décidé à la fin de l'été de rencontrer les 3 restaurateurs de notre village pour imaginer une solution. A été convenu **d'octroyer des bons de 20€ (18€ à la charge de la ville et 2€ à celle des restaurateurs) à valoir sur un repas** pour que nos aînés puissent se retrouver, de manière conviviale, à quelques-uns. La crise a durement touché et isolé davantage encore nos séniors et nous n'imaginions pas, pour la deuxième année consécutive, annuler ce moment tant attendu.

Mme DUPAYAGE explique que, comme pour l'organisation du banquet des aînés, un courrier personnel a été envoyé à chaque sénior âgé né en 1952 et avant et qu'il revient à chacun de venir chercher ce bon en mairie puis de réserver chez le restaurateur de son choix. Elle confirme que le transport PMR municipal pour transporter, à la demande, les aînés qui en feront la demande.

Mme CORTES s'étonne que la communication de l'évènement ait démarré la semaine dernière auprès des aînés alors que le conseil n'a pas voté. Mme DUPAYAGE explique qu'il fallait décider vite et qu'il était difficile d'imaginer avant les vacances d'été où en serait la situation sanitaire aujourd'hui. Elle explique par ailleurs que nos restaurateurs, eux aussi durement touchés par la pandémie, souhaitent autant que faire se peut, conserver les périodes de fête pour leur clientèle habituelle. Les bons étant donc à utiliser avant le 3 décembre, il ne fallait pas trop tarder à les distribuer.

M. CAMPEL informe que son groupe refusera dans ces conditions de voter. Mme DUPAYAGE demande si c'est parce qu'ils sont contre cette action. M. LABALETTE déclare qu'il est dommage de polémiquer sur ce geste.

Votes pour : 21 Abstentions : 6

Sujets divers évoqués

M. BIDAULT questionne sur l'implantation d'une antenne FREE. Un dossier d'information a été effectivement été réceptionné en mairie pour l'installation d'une antenne mobile de l'opérateur FREE. La réponse qui sera apportée va rappeler que l'emplacement visé est une zone agricole cultivée, qu'il y a des délaissés de Réseaux Ferrés de France à proximité qui pourraient peut-être davantage se prêter à ce type d'installation. Par ailleurs, une demande de concertation avec les riverains va être demandée à FREE. L'opérateur sera aussi sollicité afin de mutualiser son mât avec les autres opérateurs : il n'est pas raisonnable de voir fleurir partout des antennes !

Mme TAILLEZ questionne sur l'entretien des espaces verts au sein de son quartier. M. le président l'informe que la rétrocession entre Maisons et Cités et la commune n'étant pas encore opérée, il appartenait au bailleur d'intervenir. Il a suggéré que, collectivement avec les riverains concernés, une interpellation du bailleur soit réalisée. Au nom de la commune, cette intervention a déjà été réalisée.

Mme TAILLEZ s'interroge sur le recours à une entreprise privée qui a été missionnée pour le passage d'une balayeuse sur la commune. Il s'agit d'un test puisque la balayeuse communale est régulièrement en panne et cela induit beaucoup de frais. A ce jour, le service à rendre aux annaysiens n'est pas concluant avec notre balayeuse et il faudrait la remplacer mais un investissement de ce type est très onéreux et le coût d'entretien laisse à réfléchir. Ce passage permettra donc de mesurer les coûts réels engendrés pour la collectivité si elle l'externalisait. S'il s'avère que le service extérieur revient moins cher, la commune lancera peut-être un marché l'an prochain.

La question des ressources de la commune est sans cesse présente dans les délibérations et actions que nous menons et il en fut largement question lors du dernier conseil municipal. Nous agissons en responsables et c'est parfois très critiqué par les membres de l'opposition, qui singulièrement stigmatisent les dépenses mais s'opposent aux économies.

Ainsi, ils disent non à :

- L'intégration à un groupement dans lequel on retrouve plus de 390 communes du Pas de Calais pour bénéficier des tarifs d'électricité ou de gaz à meilleur prix !
- Faire des économies sur la consommation électrique !
- Limiter l'exonération de taxes sur les nouvelles propriétés bâties alors que la commune avait supprimé cette exonération de taxe en 1992 !

Notre groupe le rappelle ; nous devons faire face à d'importantes diminutions des ressources communales subies par les baisses de la Dotation globale de fonctionnement par exemple mais aussi la réforme de la fiscalité locale, qui même compensée finira par décroître.

Face à cela, les élus et les services sont à l'affût de toutes subventions possibles, (plan cantine à un euro : 80 000 € par an, subvention à 70% d'équipements en informatique pour les écoles, accompagnement social des personnes en insertion par le Département, soutien aux activités envers les aînés par la Conférence des Financeurs, accompagnement par la FDE des projets de rénovation énergétique ... afin de poursuivre et enrichir le développement des activités communales.

Nous sommes fiers de ce travail et nous continuerons, convaincus que c'est la bonne voie contre les désengagements les plus divers qui étranglent les budgets des collectivités.

Nous avons cette année, décidé de remplacer le traditionnel banquet des aînés par un bon à valoir dans les restaurants de la commune. Nous souhaitons que nos seniors puissent s'organiser pour profiter de ce moment, en petit groupe, de façon à respecter les précautions sanitaires toujours en vigueur et de reprendre une vie sociale qui leur a tant manqué.

Au lendemain de cette rentrée, il nous est agréable de féliciter les enseignants et animateurs qui ont organisé le séjour des élèves de Wantiez à LA PETITE PIERRE.

Vous l'avez sans doute constaté : la Route Départementale 917 est en travaux pour régler l'absence d'assainissement collectif et celui de la distribution d'eau. La Call y investit près de 2.5 millions d'euros. Un peu de patience aux riverains pour un meilleur bien être à venir !

Yves Terlat, Michèle Moren, Albert Dancoisne, Angèle Dupayage, Tony Dedourge, Astrid Beaucourt, Alexandre Derisbourg, Martine Demeyère, Pascal Froissart, Chantal Christmann, Philippe Thumerel, Arlette Soltys, Marcel Gapenne, Béatrice Honoré, Jean-Claude Hoffmann, Sonia Priem, Claude Druelle, Adélaïde Delattre, Didier Robidet, Sandrine Delpierre, Dominique Labalette, Michèle Ecaillet, Daniel Mattéi, Magalie Descamps, Jackie Francke, Cathy Marin, Marc Planchon, Evelyne Chapelle, Albert Demarey et toute l'équipe de l'Union Annaysienne.

Groupe de l'Union Annaysienne

TRANSITION ECOLOGIQUE

Suite à l'extinction de l'éclairage public de 22h à 5 h du matin, expérimentée par la majorité, nous étions intervenus auprès du Maire et avons obtenu sa mise à l'ordre du jour du conseil de février. En septembre, cette question figure pour décision sur l'horaire à choisir. Entre-temps une consultation des habitants a été mise en place pour recueillir leurs avis (139 foyers). L'effort financier pour rénover l'éclairage est un premier pas vers la maîtrise des coûts. Nous regrettons que cela se traduise uniquement par une coupure fusée-telle de minuit à 4h du matin. Un budget prévisionnel sur la modernisation du réseau et son pilotage, basée sur une étude financée par les gains obtenus, pérenniserait cet effort. Cela amènerait le village doucement vers les enjeux de demain. De cela il n'en a jamais été question. Abstention.

BANQUET DES AINES

Ce banquet a lieu le 1er dimanche d'octobre. Annulé en 2020, cette année le contexte sanitaire s'annonçait aussi défavorable. Fin Août, décision est prise par l'équipe en place d'offrir un bon d'une valeur de 18€ valorisé de 2€ par les restaurateurs d'Annay, sans qu'à aucun moment nous ayons été informés. L'idée n'est pas mise en cause, c'est la façon de faire qui nous a poussés à ne pas participer à ce vote ; chacun(e) ayant reçu le précieux sésame avant le conseil municipal. Le débat Républicain au sein du village mérite beaucoup mieux !

Arlette CORTES Louissette TAILLEZ Bernard BIDAULT Pascal CAMPEL David KUSNIREK Philippe SEWERYN

Groupe Rassemblement pour l'Avenir